



Filières REP - Situation 2016

Depuis les années 1990 les politiques de collecte sélective et de recyclage des différents déchets s'appuient sur les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Il existe des filières REP imposées par l'Union Européenne (piles et accumulateurs automobiles et industriels, équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers, automobiles), mais aussi des filières REP nationales, comme les emballages ménagers, les pneumatiques, les DASRI, etc.

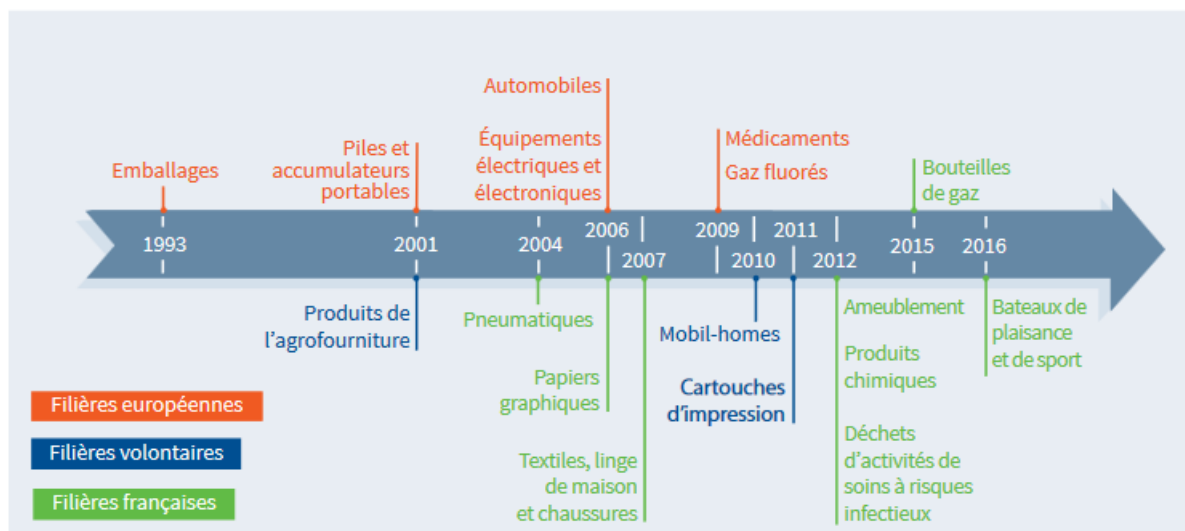
① Filières REP : Etat des lieux

Les principaux flux de déchets concernés par une filière REP sont :

- Les déchets d'emballages ménagers (traités dans la partie COLLECTE),
- Les produits de l'agrofourmiture,
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les véhicules hors d'usage (VHU),
- Les pneumatiques usagés,
- Les textiles et chaussures usagés,
- Les déchets de papiers graphiques,
- Les médicaments non utilisés (MNU),
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers,
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA),
- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI).

L'ADEME dans sa publication sur les Filières à Responsabilité Elargie du Producteur, dresse la liste complète des filières REP, avec pour chacune les produits concernés, les éco-organismes et les dates de mise en œuvre opérationnelle.

Dates de mise en œuvre opérationnelle⁽¹⁾ des différentes filières REP



(1) Date du premier agrément ou date de fonctionnement opérationnel de l'organisation ou date de prise en charge des produits usagés

POUR ALLER PLUS LOIN

http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rep-panorama-edition2017_8816.pdf

② Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

L'éco-organisme DASTRI a obtenu son premier agrément en décembre 2012. 18 pathologies sont concernées par la filière. Fin décembre 2016, DASTRI est ré-agrée pour 6 ans, pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement, ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic et ce pour le compte de ses adhérents.

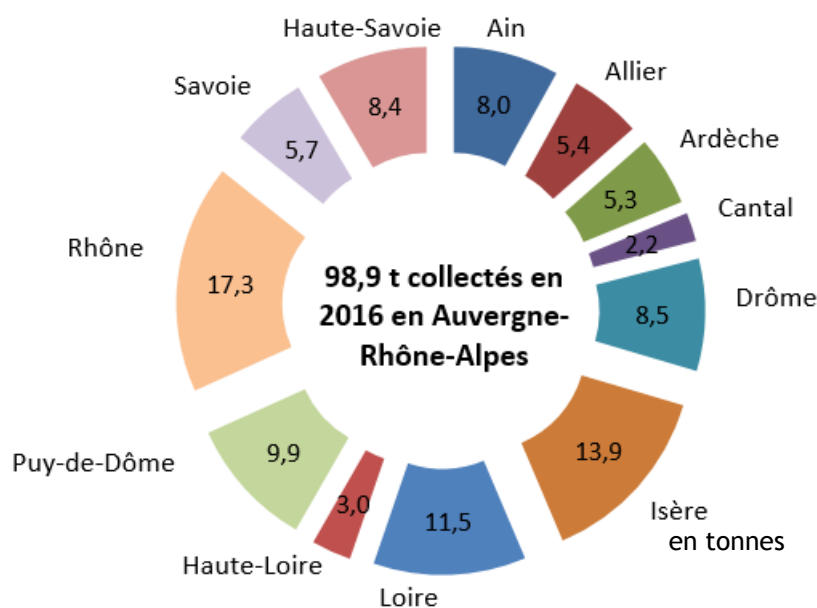
DASTRI est le seul éco-organisme agréé pour la collecte des DASRI des patients en auto traitement.

La filière des DASRI PAT PCT⁽¹⁾ représente un gisement de 1 140 t produits annuellement (avec le poids des contenants) soit le plus petit gisement des filière REP en France.

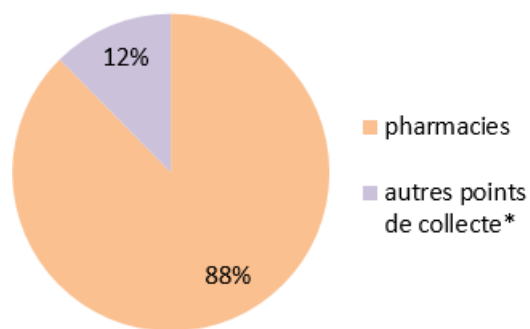
La filière est opérationnelle sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine et outre-mer) depuis 2014. L'année 2015 a connu un fort développement de la filière. Cette montée en puissance s'est poursuivie en 2016.

En 2016 au niveau national l'éco-organisme DASTRI a collecté plus de **879 tonnes** (une augmentation de 14 % par rapport à 2015). Le taux de collecte nationale atteint **77% du gisement estimé** en 2016 dépassant les objectifs fixés par l'État de collecter 60% du gisement de DASRI PAT PCT avant la fin de l'agrément.

Tonnages collectés en 2016 par département en AuRA



Répartitions des points de collecte en 2016 en AuRA



*inclus les collectes en déchèteries, auprès des hôpitaux, et autres points de collectes

La région Auvergne-Rhône-Alpes suit la même tendance nationale du développement de la filière entre 2015 et 2016. **98.9 t de DASRI** ont été collectés en AuRA soit une augmentation de plus de **24 %** par rapport à 2015 (les tonnages collectés en 2015 étant de 79.5 t). Sur ces 98.9 t collectées en 2016, 15.6 t le sont via les déchèteries. Cela représente un taux de collecte de **84 %** du gisement estimé pour l'Auvergne et **77 %** pour Rhône-Alpes⁽²⁾.

La collecte s'effectue majoritairement en pharmacie (1 530 pharmacies partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes soit 88% des points de collecte).

⁽¹⁾ Définition DASRI PAT PCT = Déchets d'activité de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement piquants coupants tranchants

⁽²⁾ Source *Rapport Annuel d'Activité DASTRI 2016* : les données sont fournies par périmètre des anciennes régions.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://www.dastri.fr/mediatheque/?mon_media=9969

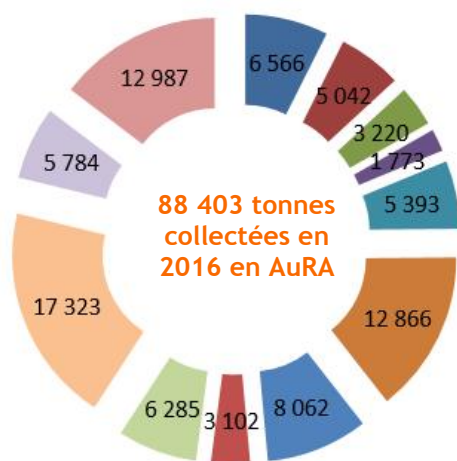
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-dactivite-soins-risques-infectieux-dasri>

③ Les DEEE ménagers en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

Les données DEEE ménagers 2016 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. **88 403 tonnes** ont été collectées en 2016 pour la région soit **11.1 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2016) et **10.4 kg/hab.** DGF (population DGF 2016). Ce sont 49 % de plus qu'en 2010.

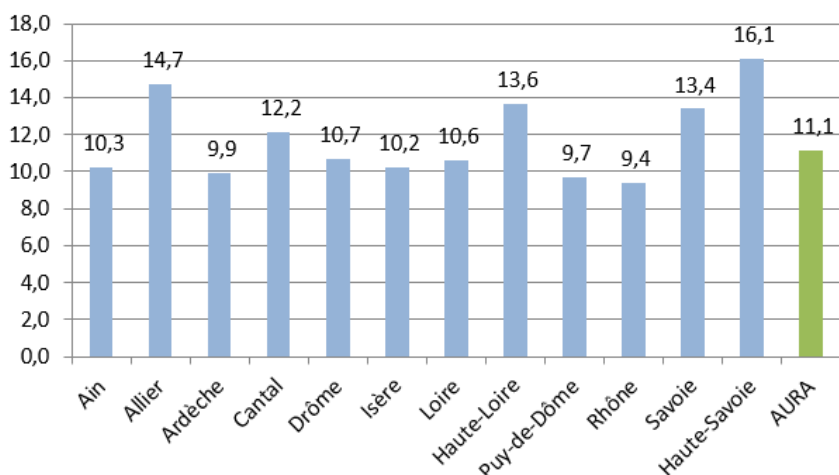
Le Rhône puis l'Isère et la Haute-Savoie représentent les départements où l'on collecte le plus de DEEE (20% et 15 % du total de la région). Cependant les ratios à l'habitant mettent en exergue l'Allier et la Haute-Loire.

Tonnages collectés en 2016 par département



- Ain
- Allier
- Ardèche
- Cantal
- Drôme
- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

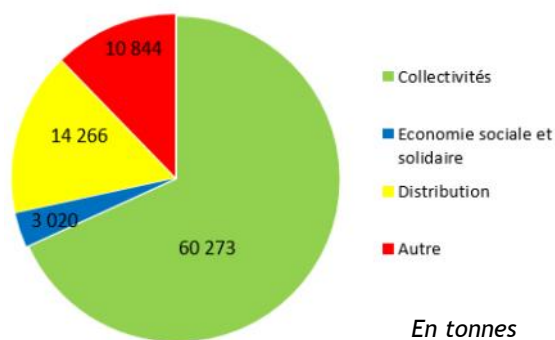
Ratio à l'habitant INSEE* en 2016 par département (en kg/hab.)



*population INSEE SINOE 2016

Répartition par origine de collecte

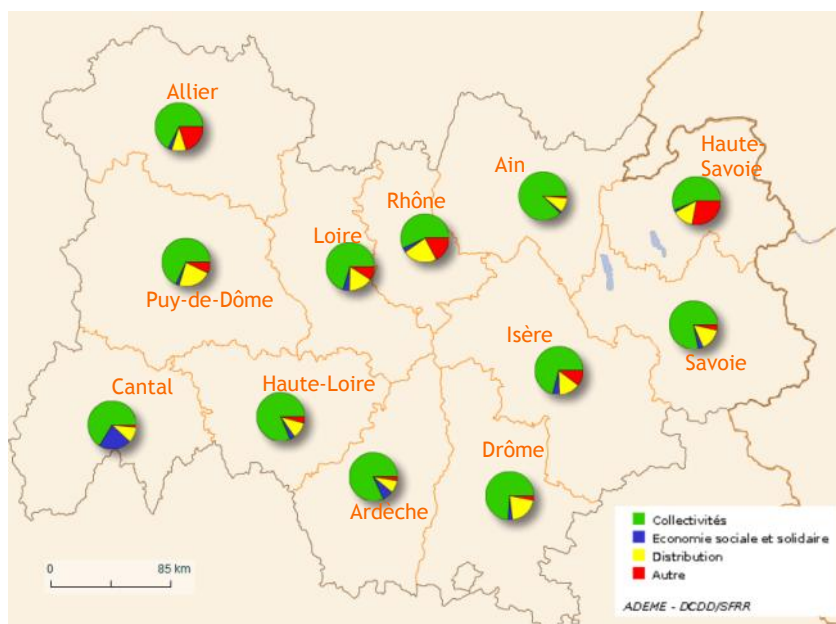
Répartition régionale



En tonnes

Les DEEE collectés par les collectivités représentent 68% des déchets collectés. 16 % sont collectés par la distribution, 3 % par l'Économie Sociale et Solidaire et 12 % par d'autres organismes.

Répartition par département

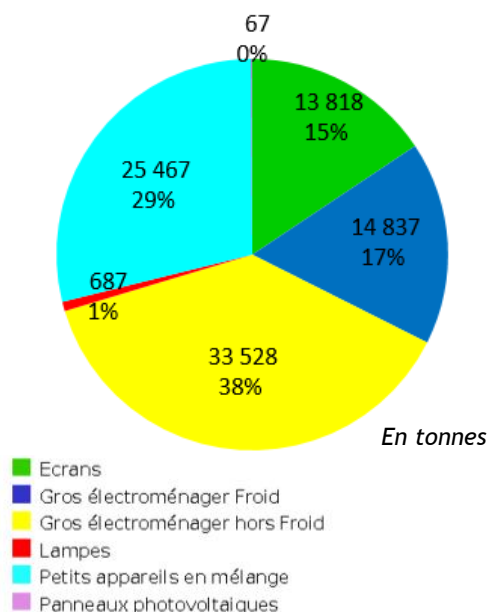


POUR ALLER PLUS LOIN

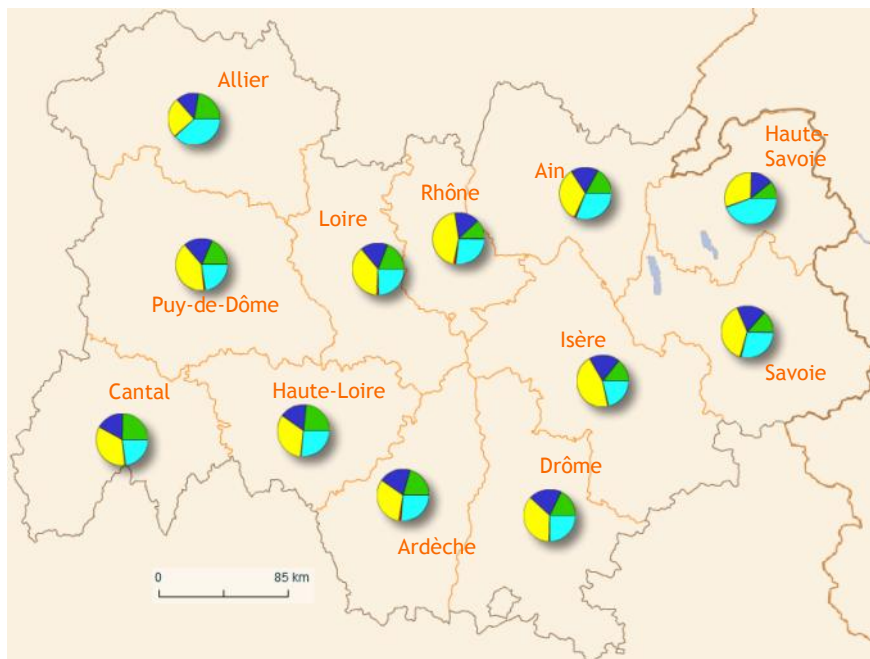
<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

Répartition par déchet : GEM froid, hors froid, PAM, écrans, lampes, panneaux photovoltaïques

Répartition régionale



Répartition par département



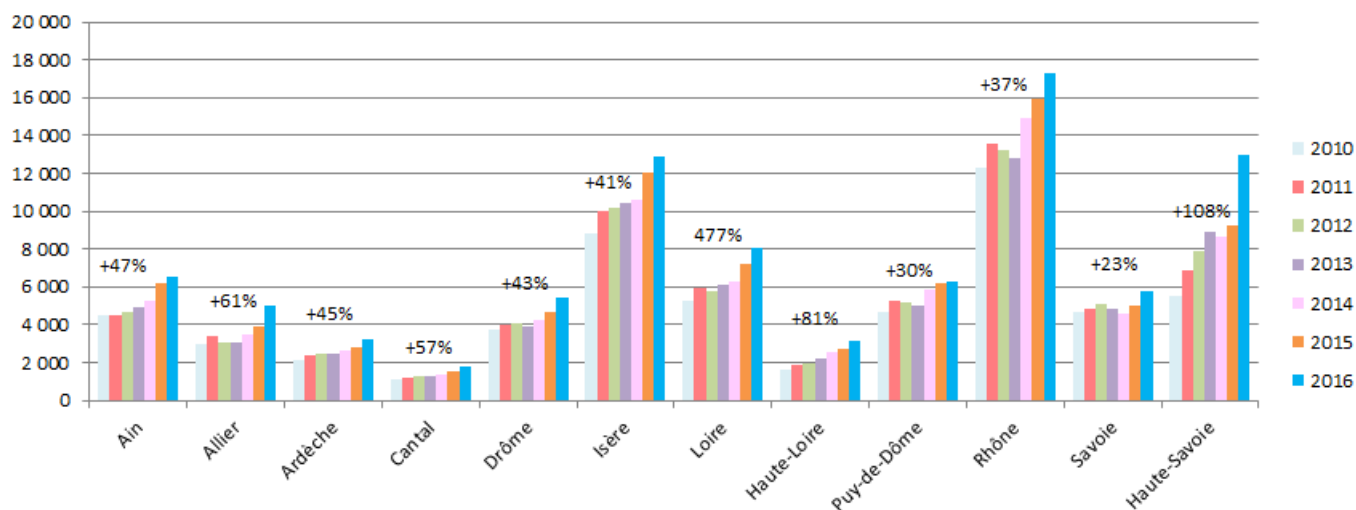
ADEME - DCDD/SFRR

En 2016, les **gros électroménagers GEM hors froid** représentent les tonnages les plus élevés avec 38% du tonnage collecté total, les PAM petits appareils en mélange 29%, les GEM froid 17%, les écrans 15% et les lampes 1%.

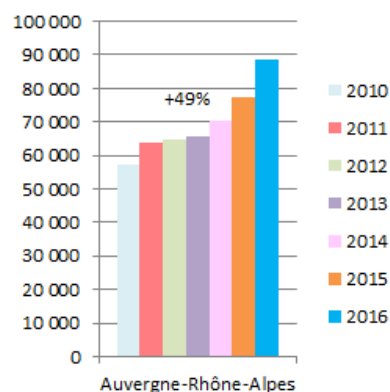
En 2015 une nouvelle catégorie de DEEE est prise en charge par la filière. Il s'agit des panneaux photovoltaïques. En Auvergne-Rhône-Alpes, 67 tonnes ont été collectées en 2016 (77 t en 2015) soit 0,1% du total régional.

Evolution 2010 à 2016 : Tonnages collectés par département

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des tonnages de DEEE collectés entre 2010 et 2016, avec le taux de progression sur la période pour chacun des départements.



Au total sur la région Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2010 à 2016, les tonnages collectés ont augmenté de 49%.



POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

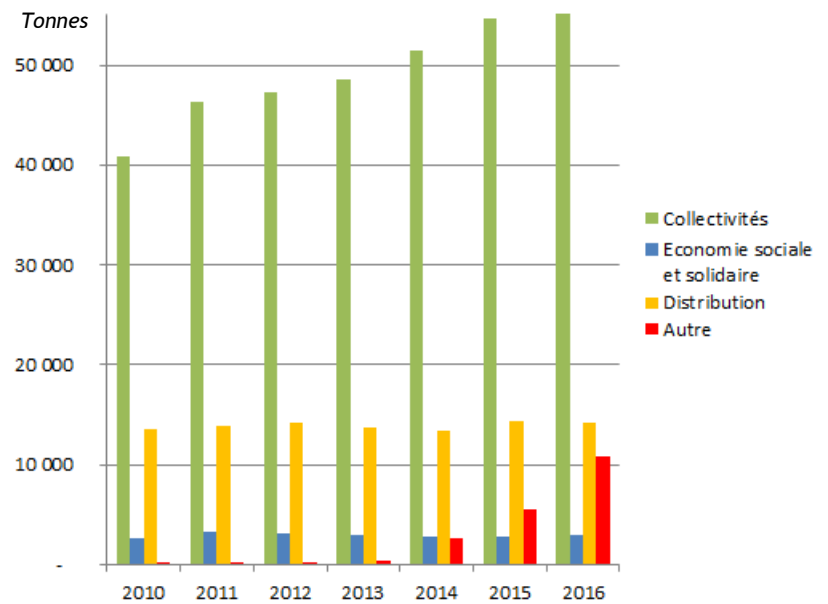
Evolution 2010 à 2016 : Origine de collecte des DEEE

Les DEEE pris en charge par les collectivités n'ont cessé de progresser, entre 2010 et 2016. Ils représentent 68% en 2016. La part des tonnages collectés par la distribution continue à diminuer. Elle passe de 24% en 2010 à 16% en 2016. L'économie sociale et solidaire se maintient avec 3% des tonnages.

La catégorie « autre », alors qu'elle représentait à peine 1% ces dernières années, atteint **12% en 2016 sur la région**, suivant ainsi la tendance nationale (15% en 2016).

Cette catégorie correspond aux nouveaux canaux de collecte comprenant **les récupérateurs & opérateurs de broyage**.

Les récupérateurs, sont des centres d'apport gratuits pour les artisans et installateurs ne disposant pas d'un accès à un point de collecte classique. Par exemple les distributeurs n'ayant pas de surface suffisante pour stocker et enlever les DEEE les remettent à ces sites agréés par les éco-organismes.

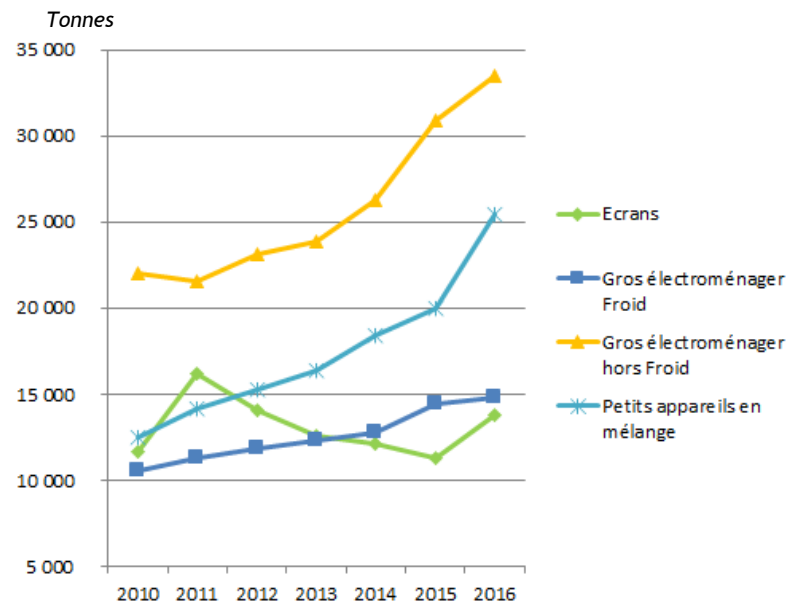
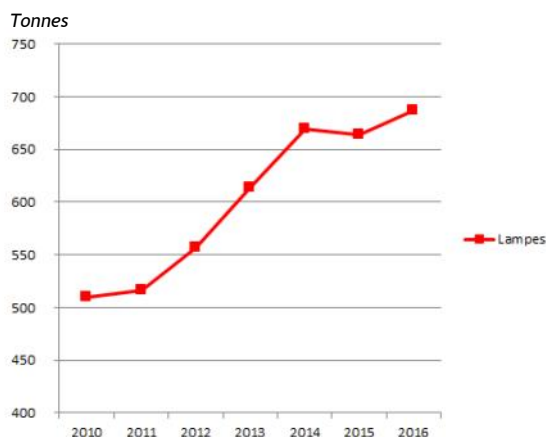


La LTECV Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose à toutes les entreprises détentrices de DEEE d'adhérer à un éco-organisme collectif ou à un système individuel. Ainsi les nouveaux canaux de collectes sont amenés à se développer, la loi fixant l'objectif d'atteindre 30% de la collecte globale à l'horizon 2019 pour ces nouveaux modes de collectes.

Evolution 2010 à 2016 : Répartition par type de déchet

Sur l'ensemble de la période 2010 - 2016, les tonnages collectés des différents types de DEEE ont progressé pour la majorité d'entre eux : +52% pour les GEM hors Froid, +41% pour les GEM froid et + 35% pour les Lampes. La plus forte progression concerne les **petits appareils en mélange** qui ont augmenté de +104%.

Les écrans qui avaient diminués entre 2011 et 2015, présentent une augmentation de 18% en 2016.



POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

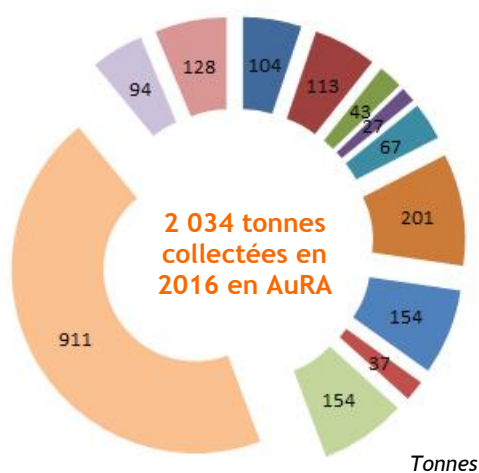
④ Les Piles et Accumulateurs ménagers et professionnels en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

Les données Piles et accumulateurs 2016 des éco-organismes COREPILE et SCRELEC ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. Ce sont les flux issus des ménages et des professionnels. **2 034 tonnes** ont été collectées pour la région soit **0,26 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2016) **0,24 kg/hab.** DGF (population DGF 2016).

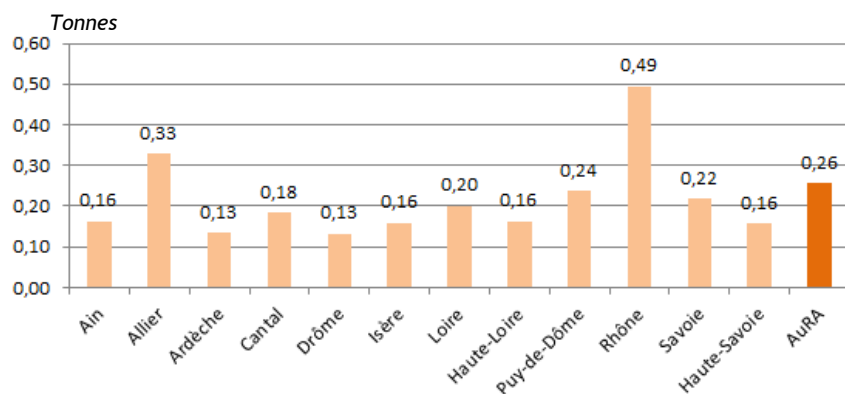
Cela correspond à **+7%** par rapport à 2015 et **+36%** depuis 2010.

Le Rhône représente le département où l'on collecte le plus de piles et accumulateurs (45% du tonnage collecté sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes), suivi de l'Isère (10%), puis le Puy-de-Dôme (8%). Cependant les ratios à l'habitant mettent aussi en exergue l'Allier avec 0,33 kg/hab. INSEE.

Tonnages collectés en 2016 par département

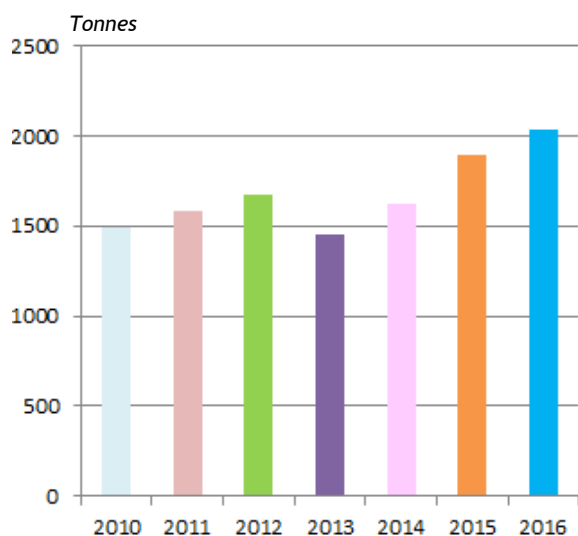


Ratio à l'habitant INSEE en 2016 par département (en kg/hab.)



- Ain
- Allier
- Ardèche
- Cantal
- Drôme
- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

Evolution 2010-2016 : Tonnages collectés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes



Sur la période 2010 - 2016, les tonnages collectés de piles et accumulateurs ont augmenté de 36% au niveau régional.

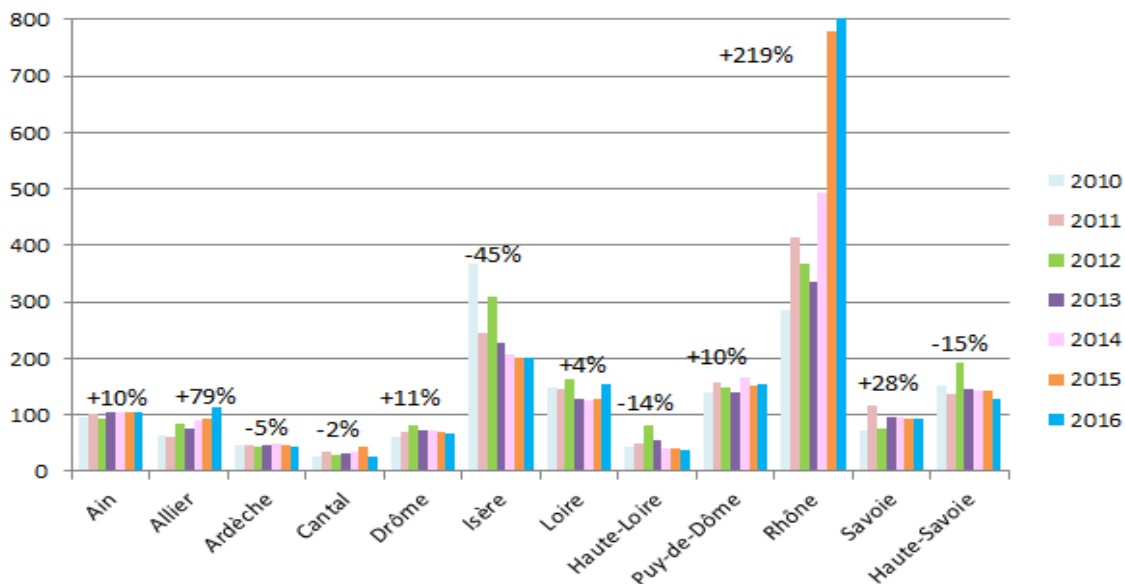
Alors qu'ils restaient stables entre 2010 et 2012 (+5% par an en moyenne), les tonnages ont chuté de 13% entre 2012 et 2013 et ré-augmentent depuis fortement (40% de 2013 à 2016).

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/piles/flash/>

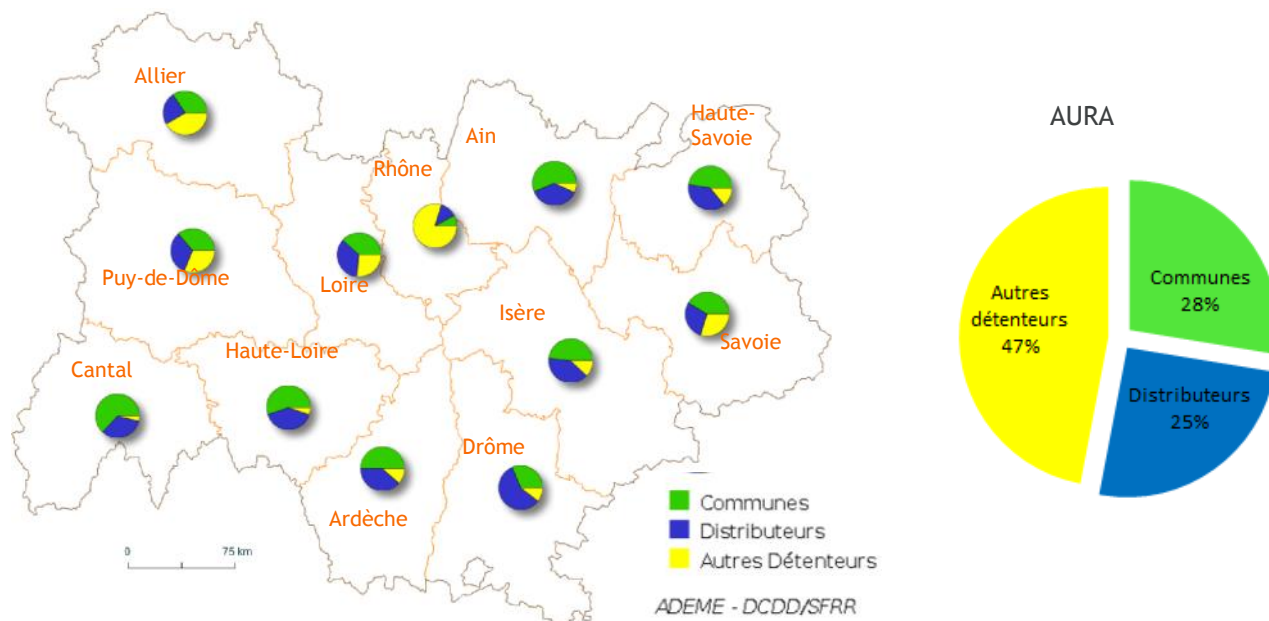


Evolution 2010 - 2016 : Tonnages collectés par département (et pourcentage d'évolution depuis 2010)



Depuis 2010 les évolutions des tonnages collectés de piles et accumulateurs sont assez disparates d'un département à un autre. Le Rhône et l'Isère restent atypiques encore en 2016.

Répartition des tonnages par origine de collecte en 2016



Comme pour les tonnages, il existe de fortes disparités entre les départements (voir carte ci-dessus). Dans l'Ain, le Cantal et la Haute-Loire les piles et accumulateurs sont majoritairement collectés par les communes (plus de 50%). Dans le Rhône, contrairement aux autres départements, ce sont les autres détenteurs qui collectent le plus ce flux (80%).

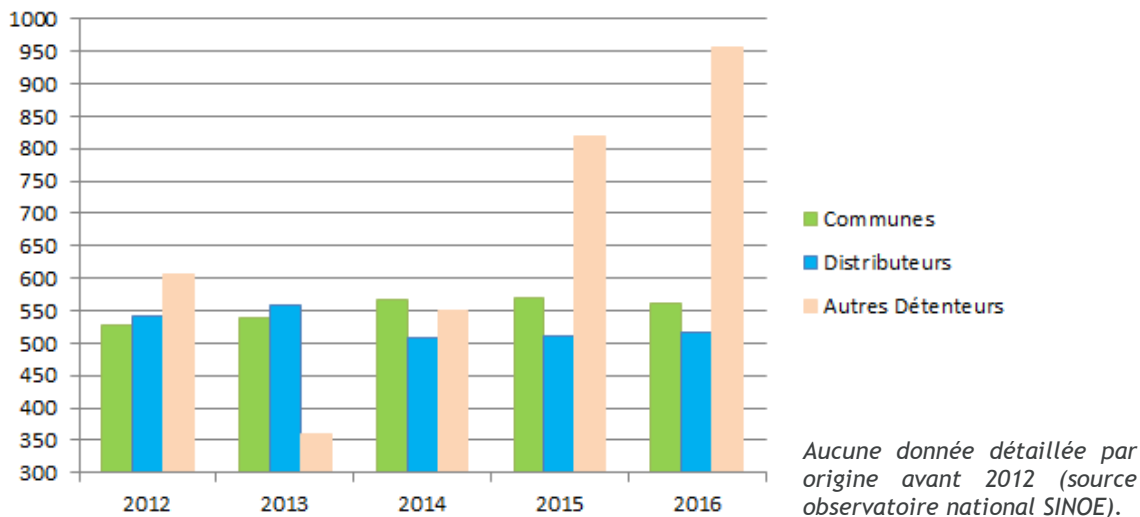
Au niveau régional, en 2016, les piles et accumulateurs sont collectées globalement à parts égales par les communes (28%) et les distributeurs (25%). Les autres détenteurs (entreprises, écoles, secteur médical, SAV, demanteleurs de DEEE et collecteurs professionnels de déchets) représentent 47%. Ce pourcentage vient principalement du département du Rhône qui a collecté 726 t provenant des collecteurs professionnels de déchets. Ces collecteurs sont des partenaires de SCRELEC qui prennent en charge le gisement de piles et d'accumulateurs chez leurs clients en même temps qu'ils effectuent leurs autres activités de collectes.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/piles/flash/>



Évolution 2012- 2016 des tonnages par origine de collecte des piles et accumulateurs



Depuis 2012, sur l'ensemble de la région, le tonnage des piles collectées par les communes et distributeurs reste quasiment constant :

- de 527 t en 2012 à 561 t en 2016 pour les tonnages provenant des communes (augmentation de 6%),
- de 541t en 2012 à 517 t en 2016 pour la catégorie distributeurs (baisse de 4%).

La catégorie « autres détenteurs » connaît de fortes variations : -40% entre 2012 et 2013 et + 127 % entre 2013 et 2015. Elle continue d'augmenter en 2016 (+ 17 % entre 2015 et 2016). Cette variation dépend principalement des tonnages provenant des «collecteurs professionnels de déchets » partenaire de l'éco-organisme SCRELEC.

⑤ Les Médicaments non utilisés (MNU) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

L'association Cyclamed est l'éco-organisme chargé de la collecte et de la destruction des médicaments non utilisés (MNU).

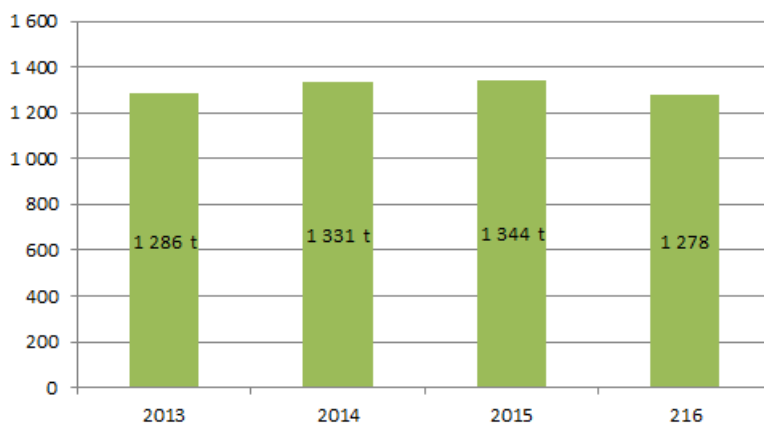
L'éco-organisme a obtenu son agrément le 25 Janvier 2010, pour une durée initiale de 6 ans. L'agrément a été renouvelé le 17 Décembre 2015 à nouveau pour une durée de 6 ans jusqu'en 2021.

En 2016 au niveau national, Cyclamed a collecté plus de **11 844 tonnes**, il est en stagnation depuis 2015.

L'éco-organisme a atteint en 2016 un taux de performance de **63% de MNU collectés par rapport au gisement** estimé. Le gisement des MNU en France, est réévalué tous les deux ans par une étude de l'institut CSA. Il était de 19 000 t en 2015.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **1 278 t ont été collectées en 2016**, soit **0,16 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2015) et **0,15 kg/hab.** DGF 2016. Le tonnage collecté en AuRA est stable par rapport à 2015 (-0.6%).

Évolution 2013 -2016 : Tonnes collectées en Auvergne-Rhône-Alpes



Les données chiffrées* correspondent au **tonnage réel des MNU collectés**, calculé en soustrayant au tonnage global valorisé par la filière :

- le tonnage des cartons contenant les MNU,
- le tonnage des autres déchets (essentiellement produits de parapharmacie).

(*sources des données : Rapport d'activité CYCLAMED 2015. Nous n'avons pas ce détail pour les rapports d'activités précédents qui fournissaient le tonnage global valorisé)

Le réseau CYCLAMED en Auvergne-Rhône-Alpes

Les unités de Valorisation partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Maître d'Ouvrage	Exploitant	Ville
Sictom Sud Allier	Groupe Véolia propreté (LUCARNE)	Bayet (03)
Grenoble Alpes Métropole	Cie Chauffage Agglo. Grenobloise	La Tronche (38)
VALTOM	VERNEA	Clermont-Ferrand (63)
Grand Lyon Métropole	Grand Lyon Métropole	Lyon (69)
SYTRAIVAL	Cideme	Villefranche s/Saône (69)
SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)	SILA	Chavanod (Annecy) (74)

Grossistes partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes :
 ALLIANCE HEALTHCARE
 CERP Rhin Rhône Med
 CERP Rouen
 O.C.P. REPARTITION
 PHOENIX PHARMA

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/medicaments-non-utilises>

<http://www.cyclamed.org>

⑥ Les Produits de l'Agrofourniture en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

L'organisme ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est chargé de la collecte des produits de l'agrofourniture. Créé en 2001 à l'initiative de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), il rassemble différents actionnaires du secteur de l'agriculture.

ADIVALOR a signé un nouvel accord-cadre le 6 Juillet 2016, pour la période 2016-2020. Le périmètre s'est élargi en 2012 aux sacs de semences certifiées, en 2013 aux ficelles et filets balles rondes et en 2015 aux filets paragrêle.

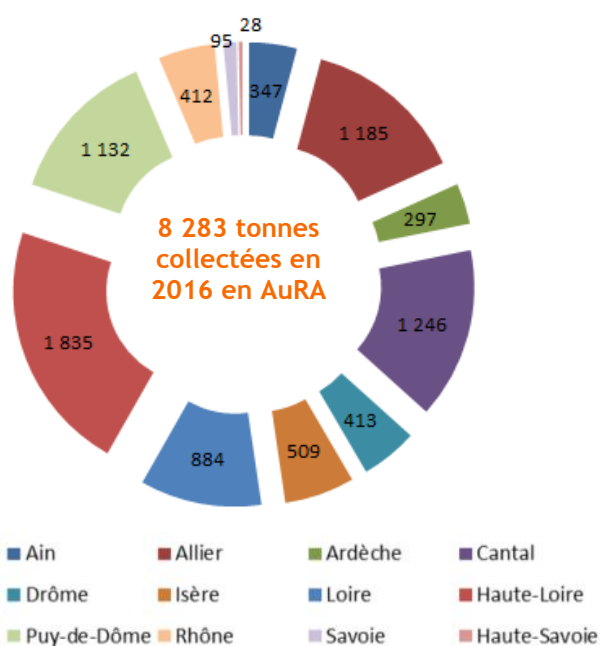
La filière collecte 3 grandes catégories :

- **les emballages vides** (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène),
- **Les plastiques usagés** (films, ficelles, filets),
- **Les déchets dangereux** (PPNU, déchets d'effluents phytopharmaceutiques).

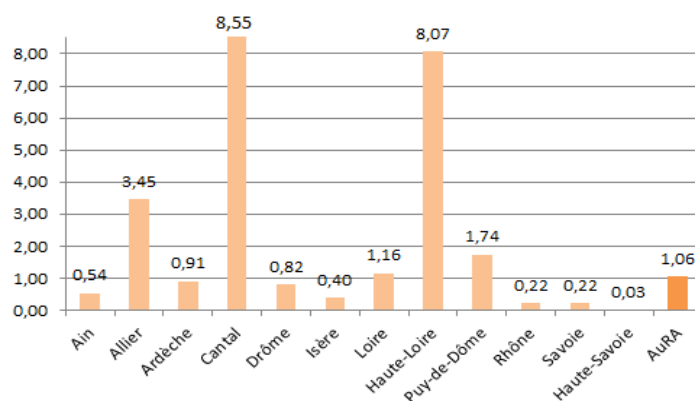
En 2016 en France, la filière ADIVALOR a collecté **74 000 tonnes**, soit un taux de collecte moyen de 64% par rapport à la quantité totale estimée d'emballages et plastiques agricoles à collecter (source rapport d'activité ADIVALOR 2016)

En Auvergne Rhône-Alpes en 2016, **8 283 tonnes** ont été collectées soit **1.06 kg/hab. INSEE** (population INSEE SINOE 2016) et **0.98 kg/hab. DGF** (population DGF 2016).

Tonnages collectés en 2016 par département



Ratio à l'habitant INSEE en 2016 par département (en kg/hab.)

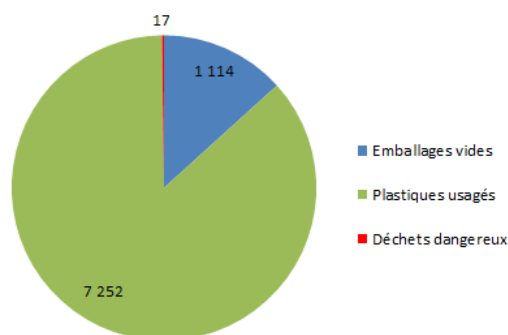


Sur l'ensemble de la région, ce sont les départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire qui collectent le plus de déchets de la filière ADIVALOR. Le Cantal et la Haute-Loire ont des ratios supérieurs à 8 kg/hab. INSEE. Cela correspond évidemment aux territoires les plus ruraux.

Tonnage 2016 répartition par type de déchets

Les tonnages collectés en 2016 se répartissent de la manière suivante :

1 114 t d'emballages vides (91% recyclés), 7 252 t de plastiques usagés (91% recyclés) et 17 t de déchets dangereux (traitement spécifique).



POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/effluents-phytosanitaires>

<http://www.adivalor.fr/>

⑦ Les Déchets Diffus Spécifiques DDS des ménages en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux DDS agréé par les pouvoirs publics en avril 2013 jusqu'en décembre 2017. Sa missions est double :

- organiser le fonctionnement de la filière des DDS des ménages,
- en assurer la pérennisation dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Les DDS ménagers, au sens de la loi, sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement. La liste de ces produits est définie par le décret du 16 août 2012.

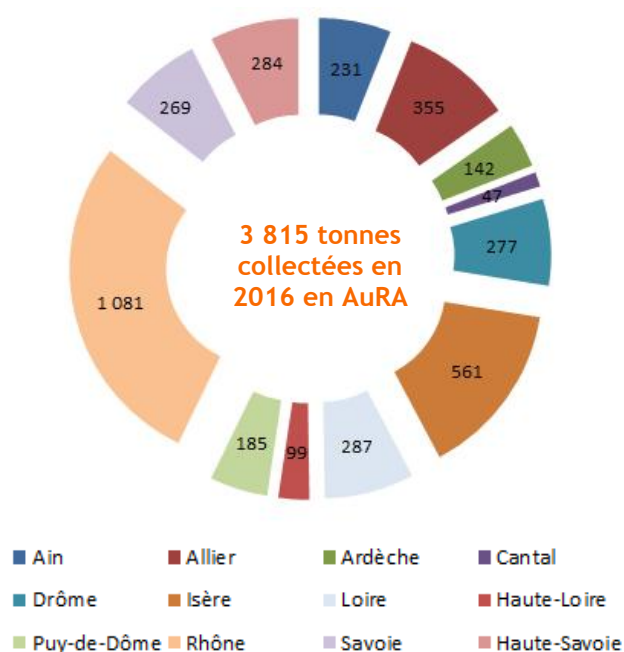
Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

- Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, anti-rouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.
- Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.
- Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.
- Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.
- Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.
- Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyeur de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

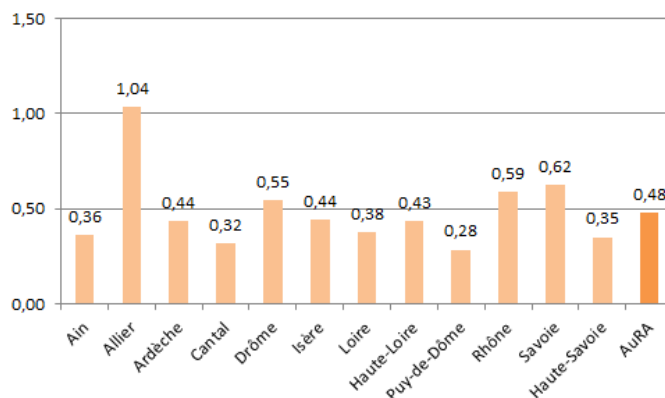
En 2016 en France, la filière EcoDDS a collecté 31 017 tonnes et a établi un partenariat avec plus de 3 000 déchèteries.

En Auvergne Rhône-Alpes en 2016, 3 815 tonnes ont été collectées soit 0.48 kg/hab. INSEE (population INSEE SINOE 2016) et 0.45 kg/hab. DGF (population DGF 2016) dans 442 points de collecte (dont 382 points permanents).

Tonnages collectés en 2016 par département



Ratio à l'habitant INSEE en 2016 par département (en kg/hab.)



Sur l'ensemble de la région, en kg par habitant, les départements de l'Allier, du Rhône et de la Savoie collectent le plus de DDS ménagers.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecodds.com>

<http://fr.calameo.com/read/00484474356ba2b4ba5dc>

⑧ Les Textiles ménagers en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

Les données 2016 de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont fournies par EcoTLC, l'éco-organisme en charge de la filière des textiles. Pour rappel, sont concernés par cette filière, les textiles d'habillement, la lingerie de maison et les chaussures issus des ménages (TLC).

En France environ 600 000 tonnes de textiles sont mises sur le marché chaque année. En 2016 35% de ces tonnages sont collectés (environ 210 000 t). L'objectif fixé dans le cadre de l'agrément 2014-2019 est d'atteindre un taux de collecte de 50% des TLC mis en marché d'ici 2019 (environ 300 000 t) avec un taux de valorisation de 95%.

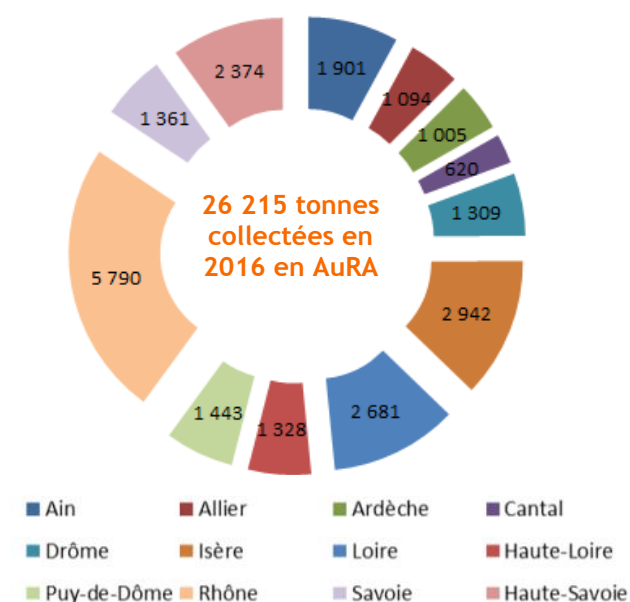
Que deviennent les TLC après tri ?

- 59.4 % sont réutilisés,
- 31.8 % sont destinés au recyclage,
- 8.5 % partent en valorisation énergétique ou en CSR,
- 0.3% ne sont pas valorisés.

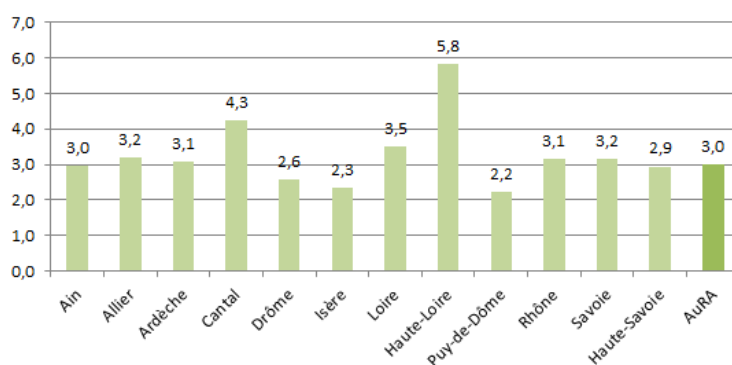
En Auvergne Rhône-Alpes en 2016, **26 215 tonnes** ont été collectées soit **3 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2015) et **2,8 kg/hab.** DGF (population DGF 2016).

Au niveau national le ratio est de 3 kg/hab. en 2016, l'objectif est d'atteindre 4,6 kg/hab. d'ici 2019.

Tonnages collectés en 2016 par département

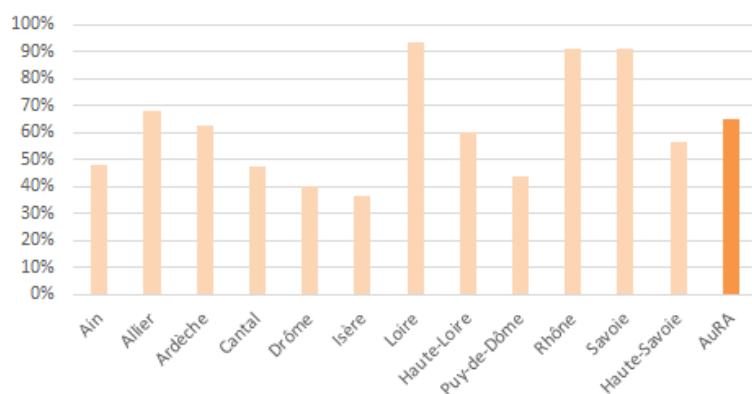


Ratio à l'habitant INSEE en 2016 par département (en kg/hab.)



Les départements les plus peuplés collectent le plus de tonnage de TLC, le Rhône en tête. Cependant la Haute-Loire a une meilleure performance de collecte avec un ratio de 5,8 kg/hab. INSEE, suivi du Cantal avec 4,3 kg/hab. INSEE.

Population couverte par département



En Auvergne-Rhône-Alpes 117 collectivités ont signé une convention avec EcoTLC, soit 65% de la population régionale (42% en 2015).

Les départements de la Loire, du Rhône et de la Savoie dépassent les 90% de population couverte.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.ecotlc.fr>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/textiles-usages>



Bilan global 2015

Type de produit	Année de référence	Qtés collectées Auvergne-Rhône-Alpes	Ratio kg/hab.
Piles et petits accumulateurs	2015	1 898 t	0,24 kg/hab.
DEEE ménagers	2015	77 361 t	9,89 kg/hab.
DEEE professionnels	2015	non disponible	non disponible
VHU	2015	en attente	en attente
Huiles usagées	2015	27 430 t	3,51 kg/hab.
Emballages ménagers	2015	389 022 t	49,7 kg/hab.
Gaz fluorés	2015	non disponible	non disponible
Médicaments non utilisés	2015	1 344 t	0,2 kg/hab.
Pneus	2015	en attente	en attente
Papiers graphiques	2015	174 626 t	22,33 kg/hab.
Textiles, linges, chaussures	2015	23 848 t	3,05 kg/hab.
DASRI issu de l'autotraitement	2015	80 t	0,01 kg/hab.
DDS ou produits chimiques des ménages	2015	en attente	en attente
Déchets d'éléments d'ameublement ménagers	2015	105 625 t	13,51 kg/hab.
Déchets d'éléments d'ameublement professionnels	2015	2 486 t	0,32 kg/hab.
Produits de l'agrofourriture	2015	7 049 t	0,90 kg/hab.
Cartouches d'impression bureautique	2015	non disponible	non disponible
Mobil-homes		non disponible	non disponible
TOTAL		810 769 t	

Source : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

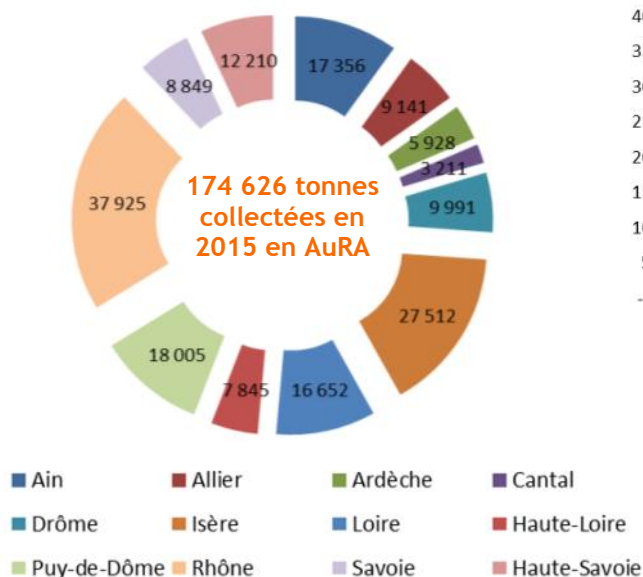
⑧ Les Papiers Graphiques en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015

Les données 2015 de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont fournies par Ecofolio, l'éco-organisme en charge de la filière des Papiers Graphiques.

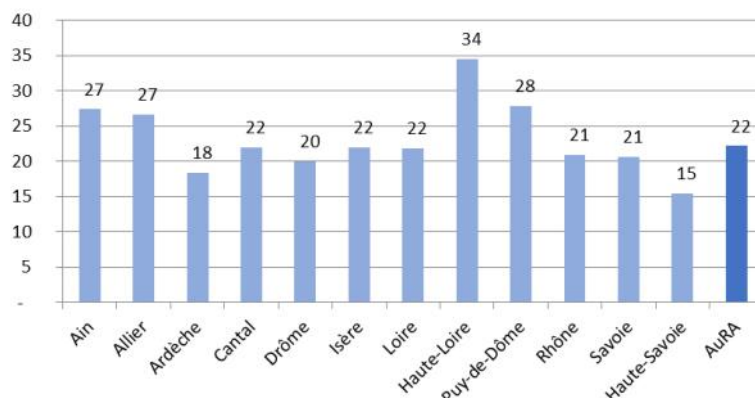
En France plus de 3 millions de tonnes de papiers sont consommées chaque année. En 2015 la filière a collecté 1 358 186 t de papiers.

En Auvergne Rhône-Alpes en 2015, **174 626 tonnes** ont été collectées soit **22.2 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2015) et **20,7 kg/hab.** DGF (population DGF 2015).

Tonnages collectés en 2015 par département

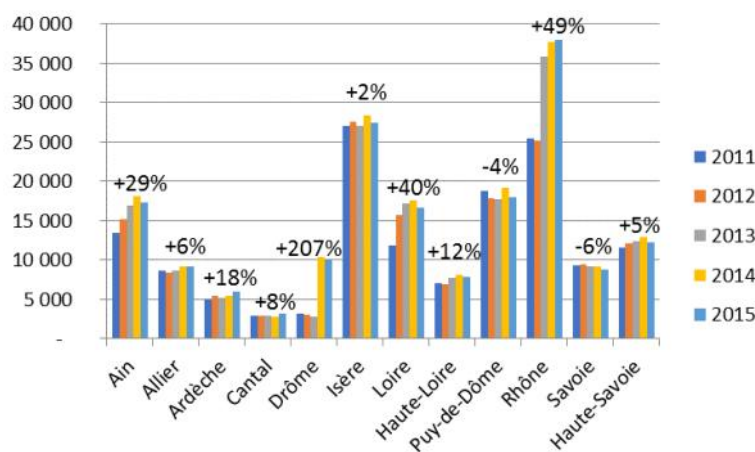


Ratio à l'habitant INSEE en 2015 par département (en kg/hab.)



Les départements les plus peuplés collectent le plus de tonnage de papiers le Rhône et l'Isère en tête. Cependant la Haute-Loire a une meilleure performance de collecte avec un ratio de 34 kg/hab. INSEE.

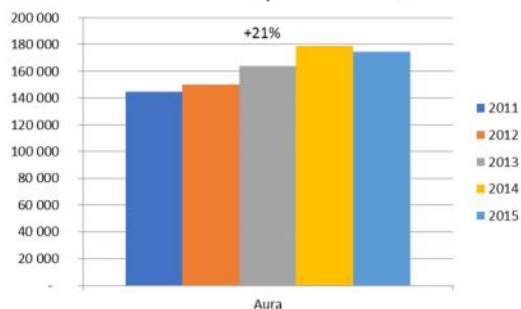
Evolution 2011 - 2015 : Tonnages collectés par département



De 2011 à 2015 les tonnages collectés de papiers graphiques sur l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont augmenté de 21%. Cela représente 17.1 % en kg/hab. (de 18.9 kg/hab. en 2011 à 22.2 kg/hab. en 2015).

Cependant l'évolution d'un département à l'autre est assez disparate.

La Drôme a connu une forte hausse (+207% sur la période) en particulier entre l'année 2013 et 2014, suivi du Rhône (+49%), de la Loire (+40%) et de l'Ain (+29%).



POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/dechets-papiers-graphiques>
<http://www.ecofolio.fr>



⑨ Les Déchets d'Éléments d'Ameublements en Auvergne-Rhône-Alpes en 2015

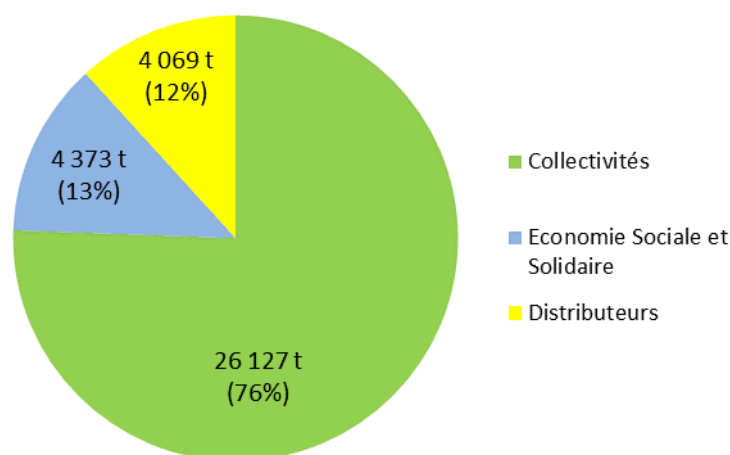
Les données ont été fournies par l'éco-organisme **Eco-mobilier**, qui est agréé pour le recyclage et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) domestiques et de la literie. Les déchets de mobiliers professionnels sont eux collectés et traités par l'éco-organisme agréé Valdélia.

La filière des DEA comporte des enjeux importants puisque le **gisement** est estimé à 2,1 millions de tonnes de mobilier mis en marché chaque année en France. L'éco-organisme a collecté en France en 2015 **249 650 t** de DEA soit 12%.

En France en 2015 on compte au total 2 320 points de collectes se répartissant à 44% dans les collectivités (collecté dans les déchèteries publiques), 42 % chez les distributeurs, et 14 % dans les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). En **Auvergne-Rhône-Alpes** 286 points de collectes sont recensés selon une répartition similaire par collecteur : 40% collectivités, 45% distributeurs, 15% ESS.

Répartition des tonnages par origine

Répartition régionale 2015

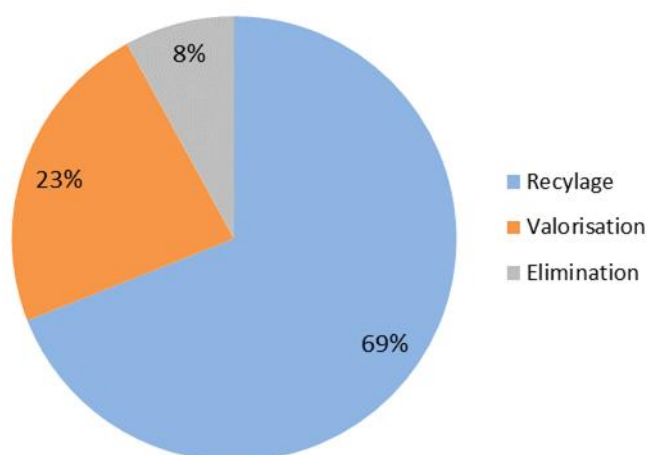


En **Auvergne-Rhône-Alpes**, l'éco-organisme a collecté **34 569 tonnes**. 76% des tonnages proviennent des déchèteries des collectivités (26 127 t), 13 % sont récoltés par les structures de l'ESS (4 373 t), et 12% repris par les distributeurs (4 069 t).

En ratio à l'habitant, cela représente **4,4 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2015) et **4.1 kg/hab.** DGF (population DGF 2015).

Répartition des filières de traitement

Répartition régionale 2015



En termes de performances opérationnelles des DEA collectés (destination de traitement), l'éco-organisme atteint au niveau national un taux de recyclage de 55%, le reste allant pour 23% en valorisation énergétique et 14% en élimination (stockage ou incinération sans valorisation).

En Auvergne-Rhône-Alpes, au vu des installations locales, on obtient des taux de valorisation plus élevés : 69% de recyclage matière, 23% de valorisation énergétique et 8% d'élimination.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/dechets-delements-dameublement-dea>
<http://www.eco-mobilier.fr>



